



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2024

CCI CAEN Normandie

1 rue René Cassin - Saint-Contest - 14911 Caen Cedex 9

www.caen.cci.fr

Sommaire

1. ACTIVITE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	3
1.1. Activités du groupe	3
1.2. Faits marquants de l'exercice :	4
2. ETATS FINANCIERS	5
2.1. Bilan consolidé.....	5
2.2. Compte de résultat consolidé	6
2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	7
2.4. Tableau de variation des capitaux propres.....	8
3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
3.1. Référentiel comptable.....	9
3.2. Modalités de consolidation.....	9
3.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	10
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	22
5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	24
5.1. Immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition.....	24
5.2. Immobilisations corporelles	24
5.3. Immobilisations financières.....	25
5.4. Stocks.....	25
5.5. Ventilation des créances	26
5.6. Ventilation des dettes	26
5.7. Autres fonds propres	27
5.8. Provision pour risques et charges	27
5.9. Emprunts et dettes financières.....	28
5.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	28
6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	29
6.1. Chiffre d'affaires	29
6.2. Détail des autres produits d'exploitation	29
6.3. Détail des achats consommés	29
6.4. Détail des autres charges d'exploitation	30
6.5. Impôts et Taxes.....	30
6.6. Détail des charges de personnel.....	30
6.7. Variation nette des amortissements et dépréciations.....	31
6.8. Détail du résultat financier	31
6.9. Résultat exceptionnel.....	32
6.10. Impôt sur les bénéfices	32
7. Information sectorielle	32
8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
9. EVENEMENTS POST CLOTURE	33
9.1. Délégation de service public – AEROPORT CAEN NORMANDIE.....	33
9.2. Mise à jour du cadre OBCF du réseau des CCI (AG CCI France du 27 novembre 2024) approuvée par la Tutelle le 11 décembre 2024 – CCI NORMANDIE.....	33

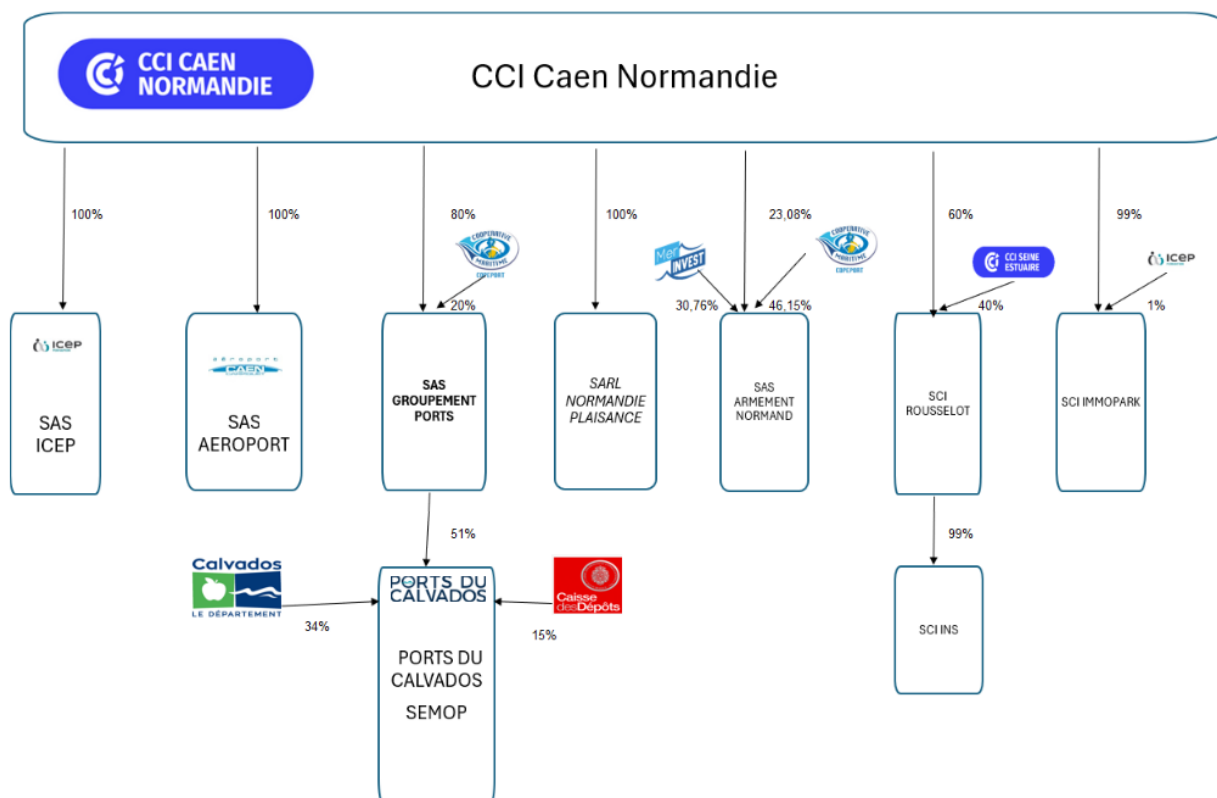
1. ACTIVITE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1. Activités du groupe

La CCI CAEN NORMANDIE dépassant les seuils de consolidation, elle publie pour la première fois des comptes consolidés sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 avec un comparatif 31 décembre 2023.

Le groupe CCI CAEN NORMANDIE est composé de 9 entités en 2023 et 10 entités en 2024 dont

- 7 entités en intégration globale :
- 1 entité en intégration proportionnelle : SEMOP Ports du Calvados
- 1 entité en mise en équivalence : Armement Normand
- 1 entrée de périmètre en 2024 en intégration globale : Normandie Plaisance



Les activités du groupe se décomposent entre :

- Appui :
- Gestion de concessions, délégations de services publics (DSP)
- Immobilier
- Formation

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- **Modification du règlement intérieur**

Les évolutions législatives et réglementaires relatives au réseau des Chambres de Commerce et d'industrie ont conduit à actualiser le référentiel du Règlement Intérieur CCI France et à modifier le règlement intérieur de la CCI CAEN NORMANDIE, qui a été adopté par l'assemblée générale.

- **Prélèvement sur Fonds de Roulement – Loi de Finances 2024**

Conformément à la Loi de finances 2024 (article 28) le réseau des CCI est soumis à un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 100 M€ sur 4 ans. A ce titre des travaux ont été menés en 2024 par CCI France afin de définir la contribution de chaque CCI territoriale. Le prélèvement sur fonds de roulement pour la CCI Caen Normandie ressort à 56.300 €. Il est comptabilisé en charge exceptionnelle dans les comptes clos au 31 décembre 2024.

- **Port de plaisance de Caen et de Ouistreham**

Les ports de plaisance de Caen et de Ouistreham ont été transférés à la SPL NAUTISME CAEN OUISTREHAM au 1^{er} janvier 2024. La CCI effectue une prestation de gestion pour le compte de la SPL NAUTISME CAEN pour 2024-2025.

- **Activation des impôt différés**

Les impôts différés relatifs aux provisions pénibilité, indemnité de départ à la retraite et CMAC du secteur taxable de la CCI CAEN NORMANDIE ont été activés en 2024. Un produit d'impôt de 853 K€ a été constaté sur l'exercice au titre de l'activation globale des droits accumulés au 31 décembre 2024

2. ETATS FINANCIERS

2.1. Bilan consolidé

en euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	4 286 015	4 551 932
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	241 368	151 550
Immobilisations corporelles	53 439 176	51 404 655
Immobilisations financières	3 357 896	3 205 455
Titres mis en équivalence	49 216	56 113
Total actif immobilisé	61 132 304	59 218 155
Stocks et en-cours	92 149	104 111
Clients et comptes rattachés	6 931 205	8 545 385
Autres créances et comptes de régularisation	9 429 473	9 792 531
Valeurs mobilières de placement	17 588 600	15 534 062
Disponibilités	14 171 239	13 618 071
Total Actif	109 344 970	106 812 315

en euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital	0	0
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves et Résultat consolidé	68 477 028	64 506 316
Autres	10 780 628	9 958 302
Total capitaux propres	79 257 656	74 464 618
Intérêts hors groupe	573 719	798 682
Autres fonds propres	2 193 584	1 814 658
Provisions	8 093 048	7 825 094
Emprunts et dettes financières	10 272 129	12 322 835
Fournisseurs et comptes rattachés	3 363 932	3 434 353
Autres dettes et comptes de régularisation	5 590 902	6 152 075
Total Passif	109 344 970	106 812 315

2.2. Compte de résultat consolidé

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Ressource fiscale	2 757 571	2 817 576
Chiffre d'affaires	36 690 116	38 014 362
Autres produits d'exploitation	2 332 023	1 988 877
Achats consommés	-3 377 137	-3 743 134
Charges de personnel	-12 844 170	-11 887 519
Autres charges d'exploitation	-15 410 825	-15 247 196
Impôts et taxes	-1 874 033	-1 815 933
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-7 001 047	-8 470 027
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 272 498	1 657 006
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 272 498	1 657 006
Charges et produits financiers	837 828	232 492
Charges et produits exceptionnels	2 071 978	1 877 223
Impôt sur les bénéfices	-372 084	-1 502 916
Résultat net des entreprises intégrées	3 810 220	2 263 806
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6 897	-53 518
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 803 323	2 210 287
Intérêts minoritaires	167 888	-73 333
Résultat net (part du groupe)	3 971 212	2 136 954

2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

en euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net total des sociétés consolidées	3 803 323	2 210 287
Elimination des amortissements et provisions	5 088 618	8 541 371
Elimination de la variation des impôts différés	-1 005 092	-47 520
Elimination des plus ou moins values de cession	-16 292	-23 521
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	6 897	53 518
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	0	0
Total marge brute d'autofinancement	7 877 455	10 734 135
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	30 926	10 343
Variation des créances liées à l'activité	3 000 546	-3 188 522
Variation des dettes liées à l'activité	-801 956	1 188 894
Flux net généré par (affecté à) l'activité	10 106 971	8 744 851
Acquisition d'immobilisations	-8 157 895	-5 740 890
Cession d'immobilisations	48 602	64 495
Incidence des variations de périmètre	-89 890	
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-8 199 183	-5 676 395
Dividendes versés par la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-64 000	-68 000
Augmentations (réductions) de capital		0
Subventions d'investissements reçues	2 370 606	1 177 922
Emissions d'emprunts	558 655	107 690
Remboursements d'emprunts	-1 980 990	-2 010 827
Total flux net provenant du (affecté au) financement	884 271	-793 215
Incidence liaison haut de bilan	0	0
Variation de trésorerie	2 792 058	2 275 241
Trésorerie d'ouverture	28 772 770	26 497 529
Trésorerie de clôture	31 564 828	28 772 770

2.4. Tableau de variation des capitaux propres

en euros	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Part des minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12		57 910 527	4 458 835	10 979 425	73 348 787	794 009
Affectation du résultat de l'exercice n-1		4 458 835	-4 458 835			
Dividendes versés						-68 000
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle						
Changement de méthodes comptables						
Variation des taux de change						
Part du groupe dans le résultat			2 136 954		2 136 954	73 333
Autres mouvements				-1 021 123	-1 021 123	-660
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12		62 369 362	2 136 954	9 958 302	74 464 618	798 682
Affectation du résultat de l'exercice n-1		2 136 954	-2 136 954			
Dividendes versés						-64 000
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle						
Changement de méthodes comptables						
Variation des taux de change						
Part du groupe dans le résultat			3 971 212		3 971 212	-167 888
Autres mouvements		-500		822 327	821 827	6 925
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12		64 505 816	3 971 212	10 780 628	79 257 656	573 719

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la CCI CAEN NORMANDIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Ils se conforment au règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés, sous réserve des dispositions spécifiques (notamment les articles R712-7-5° et R712-19 du code de commerce) et des précisions rendues nécessaires du fait de leur statut d'établissement public de l'Etat ou du fait de la nature de leur activité et de leur organisation en réseau.

La norme 4.20 - Comptes combinés et comptes consolidés permet de préciser les dispositions relatives à l'établissement de comptes combinés et de comptes consolidés dans le réseau des CCI.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

3.2. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les méthodes de consolidation ont été définies en considérant les critères suivants :

- Les pouvoirs de décision et de gestion à travers les droits de vote,
- La prise en compte de façon majoritaire pour la CCI des risques et des avantages économiques liés à l'entité,
- L'existence de personnel de direction affecté à la gestion des entités filiales.

Les entités sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les entités consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d'acquisition.

§ Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entité de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entité contrôlée.

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des entités appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

§ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Toutes les entités clôturent leurs comptes au 31 décembre 2024.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- **Changement de méthodes comptables**

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu en 2024.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'achat des titres de la société détenue et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Fonds de concours : 15 à 40 ans

- **Ecart d'acquisition**

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans les « Provisions pour acquisition de titres » lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

L'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas un test de dépréciation est réalisé chaque année. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable un amortissement exceptionnel est constaté.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Comptes	Années
Aménagement de terrains, agencements	De 10 à 30 ans
Constructions	De 20 à 50 ans
Installations techniques	De 10 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	De 5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	10 ans
Installations, aménagements, agencements divers	10 ans
Ouvrages d'infrastructures	De 10 à 40 ans
Matériel de transport	De 5 à 10 ans

Composants	Années
Structures et assimilé	Hôtel consulaire : 50 ans Ecoles : 50 ans Hangars : 30 ans
Toiture Etanchéité	20 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Ascenseurs	15 ans
Lots techniques	25 ans
Aménagements extérieurs	15 ans
Aménagements intérieurs	10 ans
Ravalements	15 ans
Electricité	20 ans

- **Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les terrains et les marques, ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable est inférieure à la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il y a un risque de perte et pas d'événements significatifs qui démontrent un redressement par rapport au pourcentage des capitaux propres au 31 décembre 2024 détenu par la CCI Caen Normandie

- **Contrats de location-financement**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- **Stocks**

- Stocks de terrains

Il s'agit principalement des terrains des zones d'activités. Les stocks de terrains en cours d'aménagement ou achevés, sont évalués à leur coût réel d'entrée n'incluant que les charges directes de production.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation nette des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition ou de production.

- Les provisions pour dépréciations :

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Disponibilités :**

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

- **Valeurs mobilières de placement :**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés

- **Impôts différés**

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Le taux au 31 décembre 2024 est de 25%.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- **Provisions pour risques et charges**

- **Risque chômage CMAC :**

« Pour ce qui concerne les engagements liés au risque chômage CMAC : depuis le 01/01/2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur (CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial) est devenue son propre assureur. Cette provision a été actualisée au 31/12/2024 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2024 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible). Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2024 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 3,00 %
- Taux d'évolution de l'inflation de 2 %
- Taux de progression des ARE de 2 %
- Taux de progression des CDD de 0 %
- Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière cadres de 22 ans
- Age de début de carrière non-cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 18-20

Le montant au 31/12/24 de la provision pour risques CMAC est de 1 511 267 € contre 1 552 022 € en 2023.

- **Indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté :**

Le groupe CCI Caen Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2024 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 3.40 % contre 3.20 % en 2023
- Table de survie en activité mise à jour INSEE F 2018-2020
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres
- Taux de turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales :
 - Cadres : 47% à 53%
 - Non cadres 38% et 44%
 - Agents 63 % contre 62 % en 2023
- Revalorisation annuelle des rémunérations en 2024 est comprise entre 2 et 3% contre 2 % en 2023

Le montant au 31/12/24 de la provision pour risques Indemnité de fin de carrière « IFC » est de 1 754 512 € contre 1 635 505 € en 2023.

Le montant au 31/12/24 de la provision pour risques Allocations Ancienneté est de 308 191 € contre 214 264 € en 2023.

A leur départ en retraite, les agents publics perçoivent, en application de l'article 24 du Statut, une Indemnité de Fin de Carrière (IFC) dont le montant est compris entre 1 et 4 mois de rémunération mensuelle indiciaire brute selon leur ancienneté.

Le Titre VII de la Convention Collective Nationale des personnels de droit privé des CCI prévoit que les agents publics puissent opter pour un contrat de travail de droit privé. Cette option permet notamment aux agents publics devenus salariés de droit privé de bénéficier, selon leur ancienneté, d'une indemnité de départ à la retraite potentiellement supérieure à l'allocation de fin de carrière telle que prévue au Statut : de 0 à 6 mois pour les salariés de droit privé contre 1 à 4 mois pour les agents de droit public.

Les impacts financiers de cette option sont donc significatifs.

Pour rappel, au niveau de la CCI Caen Normandie, en l'absence de données historiques fiables sur le taux de transformation (compte tenu de la date récente de la convention précitée), la Chambre avait pris en compte dans les comptes de l'exercice 2023 une provision complémentaire à hauteur d'une couverture de 5 années de la différence cumulée des prestations à régler entre les statuts privés et publics pour les exercices 2024 à 2028, soit un engagement complémentaire de 61 235 €.

Au 31 décembre 2024, la CCI Caen Normandie a suivi les recommandations du groupe DAF CCIR du 23 septembre 2024, et estimé l'engagement complémentaire par l'application du taux de transformation de l'option observé en 2024 à l'ensemble de la population potentiellement concernée.

Cette nouvelle estimation n'a pas d'impact significatif par rapport à l'engagement complémentaire déjà comptabilisé au 31 décembre 2023. Au 31.12.2024, la provision IFC calculée selon l'ancienne méthode avec un barème privé/public distinct est de 452 K€.

Cette même provision calculée dans l'hypothèse d'un barème unique selon lequel toute la population en droit public passerait en droit privé : 590 K€. Différentiel : 138 K€ Le taux de transformation des personnes de droit public ayant opté pour le droit privé en 2024 dans la région est de 20 % (2 droits d'options exercés sur 10 départs en retraite de personnel statutaire).

- **Dispositif pénibilité**

La CCI Caen Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuair pour calculer ses engagements sociaux. Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2023 pour la provision pénibilité :

- Taux de rendement financier du contrat d'assurance : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,40 %
- Revalorisation annuelle des rémunérations de 3 %
- Table de mortalité TH MIXTE 60% H- 40% F

Le montant au 31/12/24 de la provision pour risques pénibilité est de 2 526 354 € contre 2 642 129 € en 2023.

- **Litige social lié au refus de transfert des collaborateurs vers la SAS ICEP**

En 2020, 24 ex-salariés ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif en contestation de leur licenciement intervenu à la suite de leur refus de transfert vers la SAS ICEP. Cette décision de licenciement était adossée à l'application du Décret n° 2019-867 du 21 août 2019 relatif aux modalités de traitement des agents publics refusant l'engagement proposé par le repreneur d'une activité exercée par leur chambre de commerce et d'industrie d'affectation.

Par jugement en date du 17 décembre 2021, le Tribunal Administratif de Caen a rejeté leurs demandes.

Sur la base des éléments mis à disposition et en application du principe de prudence, une provision de 131 200 euros avait été comptabilisée dans les états financiers afin de couvrir les éventuels frais de procédure et d'avocats pour les 24 dossiers.

Sur appel des ex-salariés, par arrêt du 7 février 2023, la Cour d'Appel de Nantes a annulé ce jugement. En date du 13 février 2024, le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois en cassation de la CCI Région Normandie ; ce rejet ayant pour effet l'annulation des licenciements pour refus de transfert, entraînant une probable sortie de ressources sans contrepartie justifiant la comptabilisation de la provision.

Tenant compte de la complexité des reconstitutions individuelles à opérer et de l'incertitude très forte sur les montants d'indemnisation en découlant, la CCI Caen Normandie a maintenu la provision pour risques qui s'élève à 1,5 M€ et qui a été constitué au 31/12/2023.

- **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissements sont les subventions dont bénéficient le groupe en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Les subventions ont été affectées suivant leur destination :

- immobilisations incorporelles
- immobilisations corporelles.

Sont comptabilisées dans les comptes de l'exercice les subventions d'investissements suivantes :

- les subventions reçues au cours de l'exercice,
- les subventions à recevoir.

Les subventions affectées aux immobilisations corporelles font l'objet d'une reprise au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations financées.

Le début de la période d'amortissement des subventions correspond à la date de mise en service des immobilisations financées au moyen de celles-ci.

Concernant les bâtiments qui ont fait l'objet d'une ventilation par composants, la durée d'amortissement des subventions d'équipement correspond à la durée du composant.

Les subventions d'équipement reçues des collectivités locales à l'occasion des investissements réalisés sont inscrites en « autres fonds propres » au passif du bilan consolidé et sont rapportées chaque année au compte de résultat selon le même rythme que les dotations aux amortissements des biens qu'elles ont contribué à financer.

- **Financement de l'apprentissage :**

Entrée en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir. La réforme de l'apprentissage a modifié le financement des contrats d'apprentissage. Les OPCO se sont ainsi substitués aux OCPA et aux Conseils régionaux pour le financement des contrats d'apprentissage.

L'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 (JORF n°0185) précise les règles comptables à appliquer à compter du 1er janvier 2020, pour la mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage.

Les revenus des OPCO sont comptabilisés en chiffre d'affaires.

- **CONCESSIONS**

- La comptabilité des concessions comporte des particularités rappelée ci-après :

Les immobilisations mises en concessions figurant à l'actif sont de deux catégories :

1. Biens de reprise

Ces biens sont financés par le concessionnaire dans la concession et sont éventuellement repris à la fin de la concession par le concédant moyennant des compensations financières fixées par accord entre les parties.

2. Biens de retour

Ces biens se décomposent entre les immobilisations renouvelables et non renouvelables. Pour les premières un amortissement économique est constaté. Pour les secondes deux situations principales peuvent se présenter :

- Immobilisations non renouvelables mises dans la concession par le concessionnaire et remis gratuitement au concédant à la fin de la concession

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement de caducité (débit d'un compte de charge financière par le crédit du compte du droit du concédant) qui permet de récupérer leur coût sur la durée de la concession.

Par ailleurs afin de permettre le suivi de la valeur d'usage des biens il est constaté un amortissement technique de présentation sur leur durée de vie économique.

- Immobilisations non renouvelables mises dans la concession par le concessionnaire et remis contre indemnisation au concédant à la fin de la concession

Un amortissement économique est comptabilisé.

- Immobilisations mises dans la concession par le concédant et remis gratuitement au concédant à la fin de la concession

Afin de permettre le suivi de la valeur d'usage des biens il est constaté un amortissement technique de présentation sur leur durée de vie économique.

► **Concessions de la CCI de Caen Normandie**

La CCI CAEN Normandie gère au travers de contrat de concession les activités suivantes :

	CONCEDANT	CONCESSIONNAIRE	DUREE	ECHEANCE	DSP	Concession	Prestation de Gestion
Port de commerce Caen Ouistreham (dont remorquage Cherbourg)	Syndicat mixte Ports de Normandie	CCI Caen	50 ans	10/09/2045		X	
Aéroport Caen Carpiquet	Communauté Urbaine Caen la mer	SAS Aéroport Caen Normandie	8,5 ans	30/06/2025	X		
Les Ports du Calvados	Conseil Départemental 14	SEMOP	18 ans	31/12/2040	X		
Port Plaisance Ouistreham		SPL Nautisme Caen		31/12/2025			X

Tous les biens de ces contrats ont été affectés en biens de retour et leur remise en fin de concession sera effectuée moyennant le versement par le concédant d'une indemnité égale à la valeur nette comptable desdits biens, déduction faite des subventions éventuellement perçues par le concessionnaire.

Le centre logistique de débarque de Ouistreham a été intégré dans la concession Port de commerce de Caen – Ouistreham au 01/01/2023.

Les ports de plaisance de Caen et de Ouistreham ont été transférés à la SPL NAUTISME CAEN OUISTREHAM au 01/01/2024. La CCI effectue une prestation de gestion pour le compte de la SPL NAUTISME CAEN pour 2024-2025.

A compter du 01/01/2023 le port de plaisance de Dives-sur-Mer et le port de pêche de Port-en-Bessin ont été intégrés dans la SA LES PORTS DU CALVADOS.

► **Les Ports du Calvados**

La SA Les Ports du Calvados a pour objet la gestion et l'exploitation des ports départementaux du Calvados, par l'intermédiaire d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu avec le Conseil Départemental du Calvados :

- Isigny-sur-Mer : Port de plaisance
- Grandcamp-Maisy : Port de plaisance et port de pêche
- Port-en-Bessin : Port de plaisance et port de pêche
- Courseulles-sur-Mer : Port de plaisance et port de pêche
- Dives – Cabourg – Houlgate : Port de plaisance et port de pêche
- Deauville – Trouville : Port de plaisance et port de pêche
- Honfleur : Port de plaisance et port de pêche

Conformément à l'article 36 du contrat de concession, le concédant a mis à disposition les biens nécessaires à l'activité. Ces biens ne sont pas inscrits à l'actif du groupe.

► **L'aéroport de Caen**

La société SAS AEROPORT termine sa délégation de service public (DSP) sur l'aéroport à la date du 30 juin 2025. L'activité du nouvel exploitant sera exercée dans une nouvelle structure juridique indépendante de l'Aéroport et de la CCI Caen.

• **AMORTISSEMENT DE CADUCITE**

Traitement de l'aéroport de Caen :

Les biens de retour, sauf l'extension du parking et les biens de sécurité font l'objet d'un amortissement de caducité.

Les biens de retour subventionnés à 100% par le délégant ne sont pas amortis.

Pour les autres immobilisations, l'amortissement linéaire est pratiqué. Une distinction est faite entre les biens de reprise et les biens de retour. Pour ces derniers un amortissement de caducité est calculé sur la durée résiduelle de la DSP.

• **Reconnaissance des produits**

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

• **Ressource fiscale : TCCI 2024**

Conformément au 4° de l'article L. 711-8 du Code de commerce, la chambre de commerce et d'industrie de région répartit entre les chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées le produit des impositions qu'elle reçoit, après déduction de sa propre quote-part. Cette répartition est faite en conformité avec la convention d'objectifs et de moyens mentionnée à l'article L. 712-2 du présent code, les schémas sectoriels, le schéma régional d'organisation des missions et doit permettre à chaque chambre de commerce et d'industrie d'assurer ses missions de proximité.

Après détermination et déduction de cette quote-part, la répartition des ressources fiscales entre les chambres de commerce et d'industrie de sa circonscription est effectuée en conformité avec le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels, sur la base de la convention d'objectifs et de moyens et permet notamment de contribuer au financement des missions de proximité mentionnées à l'article L. 711-3.

Le montant de la ressource fiscale allouée à la CCI CAEN NORMANDIE en 2024 est de 2 757 572 €.

- **Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Les produits exceptionnels (tout comme les charges) ne sont alimentés que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de la consolidation.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession - ou les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Le résultat exceptionnel comprend également la quote parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

• Détail du périmètre

en %	Ouverture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Ciôture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Cci caen normandie	Globale	100,00	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00	100,00
Sas aéroport	Globale	100,00	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00	100,00
Sas icep	Globale	100,00	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00	100,00
Sci rousselot	Globale	100,00	60,00	60,00	Globale	100,00	60,00	60,00
Sas armement nd	Mise en équivalence	23,08	23,08	23,08	Mise en équivalence	23,08	23,08	23,08
Groupeport ports du calvados	Globale	100,00	80,00	80,00	Globale	100,00	80,00	80,00
Sa ports du calvados (semop)	Proportionnelle	51,00	51,00	40,80	Proportionnelle	51,00	51,00	40,80
Sci immopark	Globale	100,00	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00	100,00
Sci ins	Globale	100,00	99,00	59,40	Globale	100,00	99,00	59,40
Normandie plaisance sarl	Non intégrée	0,00	0,00	0,00	Globale	100,00	100,00	100,00

IG = intégration globale

IP = Intégration proportionnelle

MEE = Mise en équivalence

• Exclusion de périmètre

- Cadre réglementaire :

Une entité ad hoc est une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une autre entité.

L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette autre entité, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux.

Une entité ad hoc est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors qu'une ou plusieurs entités contrôlées ont en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, le contrôle de l'entité.

Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Dans cette optique, les critères suivants sont pris en considération :

1 - l'entité consolidante dispose en réalité des pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés.

Elle a par exemple la capacité de dissoudre l'entité ad hoc, d'en changer les statuts, ou au contraire de s'opposer formellement à leur modification ;

2 - l'entité consolidante a, de fait, la capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité ad hoc, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

3 - l'entité consolidante supporte la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie, de la part de l'entité ad hoc ou de l'entité consolidante, leur permettant de limiter de façon importante leur prise de risques.

- Entités exclues du périmètre de consolidation :

Les entités ci-dessous n'ont pas été considérées comme des entités ad hoc au regard des règles décrites ci avant. Ces entités ont donc été exclues du périmètre de consolidation :

- SCHOLAR FAB ENTREPRISE
- SCHOLAR FAB ORGANISATION

- **Entrée de périmètre**

- **SARL NORMANDIE PLAISANCE:**

- filiale à 100% de CCI CAEN NORMANDIE
- Acquisition des titres de participation en juin 2024,
- Intégration en consolidation du compte de résultat sur 12 mois compte tenu de l'absence de situation au 30/06/2024
- Société de négoce et location de bateaux
- Goodwill constaté de 90 K€ non amorti

5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

5.1. Immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	0		0				
Logiciels	308 127	70 908	-3 615				375 420
Autres immobilisations incorporelles	22 893 454						22 893 454
Total immobilisations incorporelles	23 201 580	70 908	-3 615				23 268 873
Amt/dép. conc. brevets & dts similaires	0		0	0			
Amt/dép. logiciels	-192 759		3 615	-76 871			-266 015
Amt/dép. autres immos incorp.	-18 608 439			-349 772			-18 958 211
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-18 801 198		3 615	-426 643			-19 224 226
Total valeur nette	4 400 382	70 908		-426 643			4 044 647

5.2. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Terrains	702 930							702 930
Agencements sur terrains	741 834	8 764						750 598
Constructions	15 580 668	112 544	-762				408 897	16 101 347
Installations tech, matériel & outillage	551 848	73 529	-6 090			11 353		630 640
Matériel de transport			-9 700			14 412		4 712
Matériel informatique	3 051		-425			1 208		3 834
Immobilisations mises en concession	170 070 080	7 486 995	-1 214 089				1 588 335	177 931 321
Immobilisations corporelles en cours	2 132 567	104 246	-3 305				-1 997 232	236 276
Autres immobilisations corporelles	1 938 098	264 911	-23 677			13 802		2 193 134
Total immobilisations corporelles	191 721 077	8 050 989	-1 258 048			40 775	0	198 554 792
Amt/dép. agencements sur terrains	-630 901				-11 432			-642 333
Amt/dép. matériel transport			9 700		0	-14 412		-4 712
Amt/dép. matériel informatique	-766		425		-1 220	-1 004		-2 565
Amt/dép. constructions	-10 872 772		761		-371 520			-11 243 531
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-370 979		5 821		-61 579	-11 002		-437 739
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 124 694		23 468		-192 130	-11 194		-1 304 550
Amt/dép. immob. mises en concession	-127 316 309		1 188 691		-5 281 494		-71 074	-131 480 186
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-140 316 421		1 228 866		-5 919 375	-37 612	-71 074	-145 115 616
Total valeur nette	51 404 655	8 050 989	-29 182		-5 919 375	3 163	-71 074	53 439 176

5.3. Immobilisations financières

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Titres de participation	2 519 694	0				-500	2 519 194
Autres créances ratt à des participat. - non courant		171 500					171 500
Créances rattachées à des part. - courant	149 194	0	-1 428				147 766
Titres immobilisés (hft - courant)	0	0					0
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 101 700		-1 700				1 100 000
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	167 733	569	0				168 302
Total immobilisations financières	3 938 321	172 069	-3 128			-500	4 106 762
Dépréciations des titres	-424 816			-16 000			-440 816
Dép créances ratt. et int. courus - courant	-142 050			0			-142 050
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-166 000			0			-166 000
Total dép. immobilisations financières	-732 866			-16 000			-748 866
Total valeur nette	3 205 455	172 069	-3 128	-16 000		-500	3 357 896

en euros	Ouverture	Résultat	Distribution	Augmentation de capital	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Titres mis en équivalence	56 113	-6 897					49 216
Ventilation par unité							
SAS Armement Nd	56 113	-6 897					49 216

5.4. Stocks

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations de Périmètre	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	12 809	2 176				14 985
Stocks - en-cours de production	293 955	-21 553			2 169	274 571
Stocks de marchandises	12 517	-18 022			16 795	11 290
Dép. des stocks - en-cours de production	-215 170	0	6 473			-208 697
Total Stocks et en-cours	104 111	-37 399	6 473		18 964	92 149

5.5. Ventilation des créances

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations de Périmètre	Clôture
Clients et comptes rattachés	8 236 334	-1 545 722			14 927	6 705 539
Factures à établir	972 532	337 032				1 309 564
Dép. clients et comptes rattachés	-663 481	0	-420 416			-1 083 897
Total Clients et comptes rattachés	8 545 385	-1 208 690	-420 416		14 927	6 931 205
Fournisseurs - avances et acomptes versés	8 790	24 165			2 563	35 518
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	45 084	-23 292				21 792
Créances sur personnel & org. sociaux	5 998	2 066				8 064
Créances fiscales - hors is - courant	3 188 427	1 897 040			726	5 086 193
Impôts différés - actif	194 562	1 005 092				1 199 655
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	275 932	86 417				362 349
Autres créances - courant	5 886 017	-3 350 221				2 535 796
Charges constatées d'avance	187 721	-7 615				180 106
Total Autres créances et comptes de régularisation	9 792 531	-366 348			3 289	9 429 473

Toutes les créances sont à moins d'un an à l'exception des créances d'impôts différés à plus d'un an.

5.6. Ventilation des dettes

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Clôture
Dettes fournisseurs	2 135 859	-340 367				11 291	1 806 783
Factures non parvenues	1 298 494	258 655					1 557 149
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 434 353	-81 712				11 291	3 363 932
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	706 110	152 639					858 749
Dettes s/ acquis. d'immo. - non courant	72 364	-16 568					55 797
Clients - avances et acomptes reçus	1 234	-1 234					
Clients - avoirs et rrr	1 225 418	-910 687					314 731
Dettes sociales - courant	1 622 423	-215 524				11 836	1 418 735
Dettes fiscales (hors is et cvae)- courant	1 046 407	-62 168				24	984 263
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	36 198	421 235					457 433
Comptes courants groupe passifs - courant	122 686	65 650				11 140	199 476
Ajustement ig clients / fournisseurs courants	15 192	-9 166		-566 327			-560 301
Autres dettes - courant	854 398	-13 716					840 682
Ajustement ig autres créances / dettes courantes	76 149	-146		566 327			642 330
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	373 495	5 511					379 006
Total autres dettes et comptes de régularisation	6 152 075	-584 173				23 000	5 590 902
Total autres passifs	9 586 428	-665 885				34 291	8 954 835

Toutes les dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

.

5.7. Autres fonds propres

en euros	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Amortissement caducité aeroport	294 360	132 962			-4 636	422 686
Subvention Aeroport	355 105	450 000				805 105
Aeroport	649 465	582 962			-4 636	1 227 791
CCI Caen Noemandie	1 165 196				-199 400	965 796
Total emprunts et dettes financières	1 814 661	582 962			-204 036	2 193 587

5.8. Provision pour risques et charges

en euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Reclassements	Clôture
Indemnités fin de carrière	1 635 505	170 629	-51 622			1 754 512
CMAC	1 552 022	113 651	-154 406			1 511 267
Médailles du travail	7 055	3 331				10 386
Allocation ancienneté	214 264	110 219	-16 292			308 191
Pénibilité	2 642 129		-115 775			2 526 354
Litiges salariaux	102 563	199 368				301 931
Provision grosses réparations	9 915	9 462	-612			18 765
Autres provision pour risques	1 661 643					1 661 643
	7 825 096	606 660	- 338 707	-	-	8 093 049

5.9. Emprunts et dettes financières

en euros	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Ajustement IG bilan financier - courant	0	0	0				0
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant			-4 834		5 980		1 146
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	9 917 989		-1 800 595				8 117 394
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	19 198	466				0	19 665
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	1 993 485	108 189	-168 710				1 932 964
Intérêts courus sur emprunts - courant	12 800	0	-6 851				5 949
Total Dettes financières MLT	11 943 472	108 655	-1 980 990		5 980	0	10 077 118
Concours bancaires (trésorerie passive)	379 363		-184 352				195 011
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	0						0
Total Dettes financières CT	379 363		-184 352				195 011
Total emprunts et dettes financières	12 322 835	108 655	-2 165 342		5 980	0	10 272 129

Tous les emprunts auprès des établissements de crédit sont à moins d'un an à l'exception :

- D'un solde à échéance entre 1 et 5 ans : 4.569.713 €
- D'un solde à échéance à plus de 5 ans : 2 858 333 €

Autres emprunts et dettes assimilées :

La DGAC a accordé à la SAS Aéroport Caen – Normandie des avances de trésorerie en tant qu'aéroport touché par la crise de la COVID-19 au titre des dépenses de sûreté – sécurité. Le montant de cette avance au 31/12/2024 est de 1 413 158 euros.

Suite à la fin de DSP en juin 2025, le remboursement à l'état des annuités non encore échues est à la charge du nouvel exploitant, qui se substitue à l'exploitant sortant en signant avec l'état et l'exploitant sortant un avenant aux conventions d'avance.

5.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations de Périmètre	Clôture
Vmp - équivalents de trésorerie	15 534 062	2 054 538				17 588 600
Total valeurs mobilières de placement	15 534 062	2 054 538				17 588 600
Disponibilités	13 618 071	523 058			30 110	14 171 239
Total disponibilités	13 618 071	523 058			30 110	14 171 239
Concours bancaires (trésorerie passive)	-379 363	184 352				-195 011
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive						0
Total Dettes financières CT	-379 363	184 352				-195 011
Total autres actifs	28 772 770	2 761 948			30 110	31 564 828

6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Production vendue de biens	62 964	56 621
Production vendue de services	36 077 916	37 400 448
Ventes de marchandises	549 236	557 293
Total Chiffre d'affaires	36 690 116	38 014 362

6.2. Détail des autres produits d'exploitation

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres produits	46 849	25 849
Production stockée	-21 553	
Subventions d'exploitation	2 161 546	1 840 595
Production immobilisée	33 028	
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	0	0
Transferts de charges d'exploitation	112 153	122 433
Total Autres produits d'exploitation	2 332 023	1 988 877

6.3. Détail des achats consommés

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	-135 180	-139 954
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	2 176	7 842
Variation stocks de marchandises	-18 022	-18 185
Achats non stockés de matières et fournitures	-2 866 556	-3 133 353
Achats de marchandises	-359 555	-459 484
Total Achats et variation de stocks	-3 377 137	-3 743 134

6.4. Détail des autres charges d'exploitation

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Redevances de location-financement	-9 289	
Locations et charges locatives	-409 616	-383 044
Entretiens et réparations	-2 156 126	-2 153 502
Primes d'assurance	-557 126	-539 682
Etudes et recherches	-65 734	-62 139
Divers	-96 104	-78 433
Personnel mis à disposition	-5 287 111	-5 460 295
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-538 528	-735 802
Publicités	-353 606	-548 963
Transports	-27 912	-15 782
Déplacements, missions	-238 533	-180 492
Frais postaux	-227 492	-219 041
Services bancaires	-41 601	-31 057
Autres charges externes	-4 793 616	-4 111 945
Total Services extérieurs	-14 802 395	-14 520 177
Autres charges	-586 323	-631 373
Ajust prod. et charges intra-gpe exploit	-22 107	-95 647
Total Autres charges d'exploitation	-15 410 825	-15 247 196

6.5. Impôts et Taxes

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts et taxes sur rémunérations	-318 515	-259 389
Autres impôts et taxes	-1 555 517	-1 556 544
Total Impôts et taxes	-1 874 033	-1 815 933

6.6. Détail des charges de personnel

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-8 676 143	-8 036 109
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-4 156 992	-3 845 654
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-11 036	-5 756
Total Charges de personnel	-12 844 170	-11 887 519

6.7. Variation nette des amortissements et dépréciations

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Dot./prov. engagements de retraite	-59 113	-9 406
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-426 645	-424 356
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-5 892 505	-6 266 202
Dot. aux prov. d'exploitation	-927 227	-2 034 044
Dot./dép. des actifs circulants	-1 101 196	-417 305
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	6 473	
Rep./provisions d'exploitation	718 386	392 582
Rep./dép. des créances (actif circulant)	680 779	288 705
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-7 001 047	-8 470 027

6.8. Détail du résultat financier

<i>en euros</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Revenus des équivalents de trésorerie	540 163	393 337
Charges d'intérêts sur emprunt	-148 810	-173 770
Liaison élim. intercos résultat - fin.	0	0
Autres charges financières		0
Dot. aux prov. financières	-16 000	-301 100
Dot./dép des actifs financiers		22 600
Dividendes	45 786	32 087
Dividendes - rubrique d'élimination	0	0
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	746	13 201
Autres produits financiers	415 944	199 710
Rep./dép. des actifs financiers	0	46 428
Total Résultat financier	837 828	232 492

6.9. Résultat exceptionnel

en euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	1 541 354	2 199 705
Vnc des immo. incorp. cédées		-269
Vnc des immo. corp. cédées	-29 182	-35 947
Autres charges exceptionnelles	-334 565	-145 151
Ajust prod et charges intra-gpe exceptio		-646
Dot. excep. dép. immo. (impairment)	-26 872	-2 167 577
Produits de cession d'immo. corp.	45 474	59 737
Autres produits exceptionnels	875 770	1 967 371
Total Résultat exceptionnel	2 071 978	1 877 223

6.10. Impôt sur les bénéfices

en euros	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôt différé	1 005 092	47 520
Impôt exigible	-1 440 468	-1 550 436
Carry-back	63 292	
Total	-372 084	-1 502 916

Les Impôts Différés Actifs (IDA) sur PIDR ne sont activés que pour les activités commerciales soumises à l'impôt ayant des perspectives de bénéfices futurs.

Les impôts différés sur les déficits reportables ne sont activés que pour les sociétés NORMANDIE PLAISANCE et la SEMOP.

7. INFORMATION SECTORIELLE

SECTEURS	Actif immobilisé net (DSP)		Actif immobilisé net (hors DSP)		Actif immobilisé net total		Produits d'exploitation		Résultat d'exploitation	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Appui aux entreprises et aux territoires		0,00%	7 836 691	12,82%	7 836 691	12,82%	5 375 764	12,87%	-149 948	-11,78%
Formation		0,00%	1 985 046	3,25%	1 985 046	3,25%	7 445 370	17,82%	-37 292	-2,93%
Equipements gérés	50 053 600	81,88%	1 256 967	2,06%	51 310 567	83,93%	28 958 576	69,31%	1 459 737	114,71%
Total	50 053 600	81,88%	11 078 704	18,12%	61 132 304	100,00%	41 779 710	100,00%	1 272 497	100,00%

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aéroport :

Une garantie à première demande de 15.000 euros auprès du CIC en faveur de la Communauté urbaine Caen la mer a été donnée sur la durée de la DSP restant à courir.

9. EVENEMENTS POST CLOTURE

9.1. Délégation de service public – AEROPORT CAEN NORMANDIE

La société termine sa délégation de service public (DSP) sur l'aéroport à la date du 30 juin 2025. L'activité du nouvel exploitant sera exercée dans une nouvelle structure juridique indépendante de l'Aéroport et de la CCI Caen.

9.2. Mise à jour du cadre OBCF du réseau des CCI (AG CCI France du 27 novembre 2024) approuvée par la Tutelle le 11 décembre 2024 – CCI NORMANDIE

L'arrêté du 14 avril 2023 relatif aux règles budgétaires et à l'administration des chambres de commerce et d'industrie, les modifications du plan comptable général et la demande du réseau relative aux PPI ont nécessité de faire évoluer le cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière des CCI (« cadre OBCF »). Les principales évolutions portent sur la modernisation des états financiers, qui sera applicable à partir de l'exercice 2025, l'actualisation de la norme 4.13- Programme Pluriannuel d'investissements (PPI) ainsi que des ajustements rédactionnels.